



COMMUNE DE SERRAVAL

Direction générale des services
Secrétariat du conseil
municipal

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2025

PRESENTS	
Président de séance	
M. Philippe ROISINE	Maire
Secrétaire de séance	
Maires-Adjoints	
M. Vincent HUDRY CLERGEON	1 ^{er} Maire-Adjoint
M. Pascal CHEVALLEREAU	2 ^{ème} Maire-Adjoint
M. Sylvain SOBOTA (Arrivé à 20h54 pour le point 8 de l'ODJ)	3 ^{ème} Maire-Adjoint
Mme Nathalie MASSART	4 ^{ème} Maire-Adjoint
Conseillers municipaux	
Mme Chrystel DEMIZIEUX	Conseillère municipale
M. Stéphane GUYONNAUD	Conseiller municipal
M. Jean-Marc JONO	Conseiller municipal
M. Julien MICHEL	Conseiller municipal
M. Philippe MOLON	Conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT	Conseillère municipale
M. Stéphane TISSOT	Conseiller municipal
POUVOIRS	
ABSENTS	
M. Yann HARDY	Conseiller municipal
Date de convocation du Conseil Municipal	
mardi 1 avril 2025	

Mme Nathalie MASSART est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Avant de débiter la séance, il est fait le choix, à l'unanimité, de procéder par budget, et non par procédure.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Vote des taux des taxes locales	M. le Maire	11		
M. le Maire rappelle son souhait de voir une certaine stabilité dans l'évolution des taux des taxes locales et le principe selon lequel les taux restent inchangés pendant deux ans. Pour mémoire, les bases de l'Etat ont été revalorisées de 1,7 % et celle de la CCVT de 5 %.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Approbation du compte financier unique 2024 pour le budget principal	M. Vincent HUDRY CLERGEON	10		
M. le Maire, avant de se retirer conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de désigner Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON en sa qualité d'adjoint délégué aux finances. M. HUDRY CLERGEON présente de façon synthétique le document figurant dans le projet de délibération, il s'agit d'une page du CFU, document validé à la fois par l'ordonnateur (M.le Maire) et par le trésorier. Il est rappelé que la commune de Serraval a opté pour le CFU avant qu'il ne devienne obligatoire le 1er janvier 2026. M. HUDRY CLERGEON met en exergue deux points, les recettes minorées puisque les subventions n'ont pas encore été perçues et les dépenses d'investissement moins élevées que prévues, il s'avère que les travaux facturés étaient inférieurs en valeur aux travaux estimés sur la base des devis produits.					

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Affectation des résultats 2024 pour le budget principal	M. Vincent HUDRY CLERGEON	11		
M. HUDRY CLERGEON présente un document de synthèse qui récapitule l'ensemble des données budgétaires, agrégées de façon à illustrer les choix de la collectivité en ce qui concerne l'affectation des résultats. Il est proposé d'inscrire une partie de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 - pour financer les dépenses de la section d'investissement soit 230 000 € et de conserver en recettes de fonctionnement le solde, soit 161 452,22 €. Ces recettes permettront notamment de financer les différents travaux de voirie et bâtimentaires notamment. Cette proposition est votée à l'unanimité.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	Vote du budget primitif 2025 pour le budget principal	M. le Maire	11		
M. HUDRY CLERGEON présente un document de synthèse sous format excel, en scindant chaque section, fonctionnement et investissement en sous-classe Dépenses et Recettes. Ce document retrace l'ensemble des recettes envisagées (impôts et taxes notamment, mais également cantine et périscolaire, taxe de séjour pour la section fonctionnement) et des dépenses estimées (entretien, charges du personnel, frais divers pour la section de fonctionnement) et l'excédent 2024 d'investissement reporté ainsi que le FCTVA et l'excédent de fonctionnement 2024 capitalisé ainsi que l'amortissement des immobilisations et les dépenses liées aux différents travaux et mobiliers (pour la section d'investissement). Le tableau récapitulatif figure sur la délibération adhoc. Le Budget Primitif du Budget Principal 2025 est approuvé à l'unanimité.					

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	Approbation du compte financier unique 2024 pour le budget annexe de l'eau	M. Vincent HUDRY CLERGEON	10		
M. le Maire, avant de se retirer conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de désigner Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON en sa qualité d'adjoint délégué aux finances. M. HUDRY CLERGEON présente de façon synthétique le document figurant dans le projet de délibération, il s'agit d'une page du CFU, document validé à la fois par l'ordonnateur (M.le Maire) et par le trésorier. Il est rappelé que la commune de Serraval a opté pour le CFU avant qu'il ne devienne obligatoire le 1er janvier 2026.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	Affectation des résultats 2024 pour le budget annexe de l'eau	M. Vincent HUDRY CLERGEON	11		
M. HUDRY CLERGEON présente un document de synthèse qui récapitule l'ensemble des données budgétaires, agrégées de façon à illustrer les choix de la collectivité en ce qui concerne l'affectation des résultats. Il est proposé d'inscrire l'excédent de clôture de la section de fonctionnement en recettes à cette même section, soit 134 245 € et de la même façon en section d'investissement pour un montant de 329 588.54 €					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	Vote du budget primitif 2025 pour le budget annexe de l'eau	M. Vincent HUDRY CLERGEON	11		
M. HUDRY CLERGEON présente un document de synthèse sous format excel, en scindant chaque section, fonctionnement et investissement en sous-classe Dépenses et Recettes. Ce document retrace l'ensemble des recettes envisagées (produits de gestion courante tels que la facturation de la consommation d'eau et de l'abonnement, les redevances d'assainissement pour la section fonctionnement) et des dépenses estimées (charges à caractère général, charges du personnel mis à disposition, reversement à l'agence de l'eau pour la section de fonctionnement) et l'excédent 2024 d'investissement reporté ainsi que le FCTVA et les subventions sollicitées et les dépenses liées principalement aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du hameau de la Perrière pour la section d'investissement. Le tableau récapitulatif figure sur la délibération adhoc. Le Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau 2025 est approuvé à l'unanimité.					

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	Subventions aux associations	M. le Maire	12		
M. le Maire propose que les associations mentionnées perçoivent une subvention en 2025. La délibération est adoptée à l'unanimité					

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

SERRAVAL, le 14 avril 2025
Le Maire
Philippe ROISINE



La secrétaire de séance
Mme Nathalie MASSART

